

Mention d'information sur l'utilisation des données pour le projet Pari

Mentions d'information pour le projet PARI

Le programme PARI, mis en œuvre par le régime social des indépendants (RSI) réalise une analyse complète de la situation de ses assurés afin de détecter les situations de fragilité économiques, sociales et de santé et ainsi de prévenir la perte d'autonomie. Il est de deux ordres : (i) un ciblage des individus à risques ; (ii) et, la proposition d'une solution individualisée composée d'aides sanitaires et/ ou sociales en fonction des besoins exprimés par la personne dans un auto-questionnaire. L'évaluation de ce programme, objet de la recherche, consiste à voir si la mise en place d'une politique proactive de ciblage des personnes âgées à risque permet d'améliorer l'accès aux soins et d'améliorer la cohérence du parcours de soins.

Ce projet de recherche poursuit donc un objectif d'intérêt public, qui fait partie des missions définies dans les statuts du GIP-IRDES, responsable de traitement de cette étude.

L'intérêt public de cette étude, sa qualité scientifique et sa pertinence éthique ont été confirmés par un comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé, indépendant du responsable de traitement. Enfin, conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'étude a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en date du 04/10/2019. La CNIL est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

Les catégories de données personnelles concernées sont :

- Les données de gestion du régime (RSI) : âge, caisse régionale déléguée, année de naissance, catégorie professionnelle, nombre de trimestres cotisés, sexe, âge de départ à la retraite, etc.
- Les données de gestion du régime concernant les aides sociales légales et extra-légales (ASS)
- Les données relatives au programme PARI : variables relatives aux indicateurs primaires (individuel; médical ; social), variables relatives à l'auto-questionnaire, les variables relatives aux parcours proposés, acceptés et réalisés.
- Les données issues du SNDS (cad Système national des données de santé qui regroupe l'ensemble des données associées à un remboursement de l'Assurance Maladie) : variables relatives aux consommations de soins ambulatoires en montant et en volume et décomposée

Toutes ces données sont obtenues par une association avec les données du SNDS, (appariement direct) sur la base du NIR et sont conservées pendant 4 ans. L'appariement avec le SNDS est rendu possible par le transfert sécurisé des NIR des personnes inclus dans le programme PARI vers la CNAM, par la Caisse nationale déléguée de la sécurité sociale des indépendants.

L'accès aux données se fera sur un espace sécurisé par les personnes chargées de la réalisation de l'étude, c'est-à-dire les personnes qui vont travailler sur les données. Il s'agit plus précisément de professionnels de la recherche exerçant au sein du GIP-IRDES et habilités par le responsable de traitement à accéder aux données et à les traiter.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données collectées dans le cadre de cet appariement. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour les données les concernant.. Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation

auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse dpo@irdes.fr en indiquant le code Pari dans votre demande.

Pour toute question concernant spécifiquement l'utilisation des données dans le cadre du projet Pari, merci de les adresser à auger@irdes.fr, chargé de la mise en œuvre de l'étude. Le GIP-Irdes, responsable du traitement, situé 21-23 rue des Ardennes, 75019 Paris, est représenté par Denis Raynaud (raynaud@irdes.fr), son Directeur. »